

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
MARDI 10 MARS 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : **19**

En exercice : **17**

Date de la convocation : **Mercredi 25 février 2026**

Qui ont pris part à la délibération : **13**

Date d'affichage : **12 mars 2026**

Objet de la délibération :

30 – Sollicitation du Préfet pour l'abrogation de la DUP pour deux captages d'eau potable – Budget annexe EAU

Le mardi 10 mars 2026 à 20 h 00, le conseil municipal de la Ville de MONTMEDY, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEONARD, Maire.

Présents : M. ADNET Yannick, Mme AARNINK-GEMINEL Dominique, Mme BON Evelyne, Mme CORVISY Aurore, M. DUMONT Eric, Mme LAUNOIS Sylvie, Mme LEBRET Bernadette, M. LEONARD Pierre, M. LEONARD Claude, M. LEROY Michel, M. MATHIEU Jérôme, M. PIERRE Bernard

Excusés et représentés par pouvoir : M. LECRIQUE Yves (donne pouvoir à Mme AARNINK-GEMINEL Dominique)

Absents : Mme BIGOT Carole, Mme FOURRE Mélanie, Mr KIPS Laurent, Mme PALMIERI Virginie

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick ADNET

Plusieurs temps d'échanges et de travail ont eu lieu ces derniers mois avec l'Agence de l'Eau concernant les démarches à entreprendre pour la protection des périmètres de captage.

La première étape consiste en la délimitation, par un arrêté préfectoral, de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) sensibles et prioritaires, et de leurs Zones de Protection respectives (ZP-AAC).

Les sources de Fresnois et Jonquettes n'étant pas exploitées (ni exploitables) dans le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP), il est proposé de demander leur « exclusion » des sources listées dans la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) relative à l'AEP.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter le Préfet pour l'abrogation de la DUP pour les deux captages Fresnois et Jonquettes

CHARGE le Maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture de VERDUN,
le 11 mars 2026 et publication ou notification
le 11 mars 2026

MONTMEDY, le 11 mars 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD

Pour extrait certifié conforme,

MONTMEDY, le 11 mars 2026
LE MAIRE,
Pierre LEONARD